Actions de réduction des déchets en habitat vertical par le compostage

le Grand Lyon

Auteur :

Direction de la Proprete - 20 Rue du Lac
69003 Lyon
Voir le site internet
Coralie Pfeiffer
cpfeiffer@grandlyon.com

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Entre 2005 et 2009, la Métropole de Lyon s'est engagée dans une action de promotion du compostage domestique. Cette action visait à équiper 13 % de l'habitat pavillonnaire en bacs à compost (soit 14 158 composteurs pour 114 300 foyers) afin de valoriser la partie fermentescible des déchets ménagers (restes alimentaires, déchets végétaux, papiers non encrés, etc.). Le compost produit est ensuite utilisé par le particulier dans son jardin, comme élément nutritif et structurant.

Au terme de l'action, le taux d'équipement se monte à 30 % de l'objectif (équiper 13 % de l'habitat pavillonnaire), soit environ 4 243 composteurs pour un coût approximatif de 127 300 € (30 euros remboursés par la Métropole de Lyon pour l'achat de composteur par les particuliers sur présentation de facture et d'un justificatif de domicile). A noter la forte implication des communes, tant sur la partie de gestion des remboursements de l'opération que sur la partie d'animation auprès des administrés.

En 2010, le conseil métropolitain a choisi de poursuivre la promotion du compostage auprès de l'habitat pavillonnaire (édition d'un guide sur les techniques du compostage sous toutes ses formes et le jardinage au naturel), de mettre en place d'un réseau autour du lombricompostage, d'enclencher une opération pilote de compostage dans l'habitat vertical sachant que ce type d'habitat est prédominant sur la Métropole de Lyon (80%).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Mettre en œuvre les orientations du programme de développement du compostage validées en octobre 2010 par le conseil métropolitain : accompagner 4 à 8 projets collectifs (pieds d'immeuble et de quartiers) par an entre 2011 et 2014, soit 16 à 32 projets sur l'ensemble de ce programme, et constituer un réseau de 50 foyers pratiquant le lombricompostage
- Répondre aux objectifs de réduction des ordures ménagères et assimilés (OMA)
- Développer les pratiques de compostage auprès d'un maximum de foyers à l'échelle du territoire communautaire afin de réduire leurs déchets fermentescibles
- Essaimer les pratiques de compostage et de réduction des déchets notamment au sein des cantines scolaires (effet « levier »)
- Participer au développement des liens sociaux entre les habitants dans le cas des démarches de compostage partagés

Résultats quantitatifs

1° - Mise en place d'un réseau autour du lombricompostage

- Un réseau actif de 131 foyers à la date de la fiche qui lombricompostent depuis avril 2012 ;
- A l'échelle d'un foyer : 3 kg de déchets évités par mois et par foyer soit environ 10% de l'ensemble des déchets produits et 30% des déchets organiques.
- Pour l'ensemble des foyers : un détournement de 5 tonnes par an, et 1 tonne de compost produit annuellement

2° - Mise en place du compostage collectif

- 16 sites de compostage partagé en pied d'immeuble ou de quartiers opérationnels (sur les 16 à 32 prévus dans le cadre du programme de prévention) et impliquant 720 foyers.
- 42 tonnes d'OMR détournées et environ 21 tonnes de compost produit (2,7 tonnes/an d'OMR détournées par projet et 1,3 tonne de compost produit/an)
- 13 autres projets à venir d'ici la fin de l'année 2014

Résultats qualitatifs

1° - Mise en place d'un réseau autour du lombricompostage

- Bonne appropriation de la démarche par les habitants
- De nombreux échanges dans le cadre de la formation, de la plate-forme…
- Le faible arrêt de la démarche de foyers volontaires pour ceux relevant de la 1ère et la 2nde opération montre une bonne appropriation de ce geste par les foyers
- La pratique du lombricompostage est généralement à l'initiative d'une seule personne dans le foyer qui est ensuite la seule à alimenter le lombricomposteur.
- Quelques difficultés à surmonter et réflexes à faire partager : compréhension des foyers sur le fait de ne pas mettre le lombricomposteur à l'extérieur (non acceptation d'avoir vers à l'intérieur de leur habitat), problèmes sur le cycle de l'opération (vers morts en raison du et de la période d'adaptation, apparition de moucherons en été voire d'odeurs (quelques « bons réflexes » : enfouir les déchets, ajouter une quantité importante de matière carbonée, vider le thé de vers régulièrement, …).
- Lorsque certains foyers sont 'frustrés' de devoir jeter une partie de leurs déchets dans la poubelle résiduelle, ils préfèrent se tourner vers d'autres pratiques de compostage (collectif, individuel chez des amis, de la famille, …) qu'ils jugent plus efficaces et moins contraignantes.
- Pratique qui reste cependant marginale à l'échelle de la population de la Métropole de Lyon.

2° - Mise en place du compostage collectif

- Le dispositif de subventionnement permettant l'accompagnement des composts partagé nécessite la mise en place d'une procédure qui est parfois difficile à comprendre pour les porteurs de projets (dossier à remettre très « administratif »).
- Les habitants sont satisfaits de la démarche engagée, dans la durée. Les projets essaiment, les référents sont constitués en réseau et invités à participer au forum d'échanges des Compostiers (association locale en convention de partenariat avec la Métropole de Lyon).
- Au niveau des bailleurs, l'exemple d'Alliade sur Écully a fait écho auprès des autres bailleurs. Les actions Politique de la Ville peuvent parfois soutenir les projets de compostage partagé.
- Les projets sont souvent accompagnés de la création d'un jardin pédagogique

MISE EN OEUVRE

Planning

1° - Mise en place d'un réseau autour du lombricompostage : à partir de fin 2010

- Sélection de 50 foyers volontaires souhaitant s'engager dans le lombricompostage
- Signature d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'association Les Compostiers pour la mise en place de ce réseau de foyers équipés de lombricomposteurs en août 2011 (puis renouvellement annuel si les résultats sont atteints).
- 1ère expérimentation : à partir de 2011

  - constitution d'un cahier des charges pour la fourniture des équipements (début 2012)

  - 50 foyers formés à la pratique en 2012

  - mise en place de mesures pour évaluer le détournement de déchets par les foyers volontaires lors de l'année d'acquisition

- développement d'une plate-forme d'échange entre les foyers volontaires
- suivi des foyers sur 3 ans

- 2ème expérimentation, fort de la réussite de la 1ère : à partir de 2013

  - constitution d'un second cahier des charges pour la fourniture des équipements (été 2013) avec une consultation début 2013
  - 50 nouveaux foyers formés en 2013 et équipés de lombricomposteurs en 2014.

- Promotion du compostage lors de manifestations diverses

2° - Mise en place du compostage collectif : à partir de fin 2010

- Etat des lieux et cartographie des composts partagés existants sur Lyon et sur le territoire Communautaire
- Constitution d'une base de données de porteurs de projets potentiels
- Signature d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon avec l'association Les Compostiers pour mettre en place des projets de composts collectifs en août 2011 (puis renouvellement annuel si les résultats sont atteints)
- Sélection par la Métropole de Lyon des immeubles ou des quartiers par l'intermédiaire d'un appel à candidature. Les critères de sélection sont en lien avec l'éco-citoyenneté des immeubles, notamment la qualité du tri de la collecte sélective.
- Explication du projet en assemblée général
- Financement du matériel et de la communication à hauteur de 50% du montant des factures, dans la limite de 5000 €
- Remise des équipements
- Accompagnement des porteurs de projet de l'idée de faire 1 premier cycle de compostage (9 mois environ après la mise en service)
- Suivi des projets en place par Les Compostiers en lien avec le service EMO

Moyens humains

Les actions sont pilotées en interne par le service EMO (Etudes, Méthodes, Organisation) de la Direction de la Propreté (agent dédié, 20% d'un ETP). Sur le terrain, l'association Les Compostiers participe activement au développement du compostage en habitat vertical dans le cadre d'une convention de partenariat.

Moyens financiers

1° - Coût de l'opération relative à la mise en place d'un réseau autour du lombricompostage : environ 26 500 € (dont 8200 € de fournitures de matériel) : la Métropole de Lyon

2° - Coût de l'opération relative à la mise en place du compostage collectif (à la charge de la Métropole de Lyon) : 66 400 € pour 16 projets mis en place qui se décompose de la manière suivante :

Accompagnement : 48 000 €, soit environ 3 000 € par an et par projet
Matériel et communication : la Métropole de Lyon a financé 18 400 € (soit 1 150 € par projet)

NB : Le prix de revient d'un projet de compostage correspond à 2 300 €, soit pour 16 projets mis en place 37 000 €

Rappel : la Métropole de Lyon apporte un cofinancement à hauteur de 50% du coût total des projets et finance à 100% l'accompagnement et le suivi sur le premier cycle de compostage (9 mois environ).

Moyens techniques

Acquisition et fourniture d'équipements : composteurs, bio-seaux, pavillons de compostage, travaux d'aménagement préalables

Partenaires mobilisés

Les Compostiers, les communes du territoire communautaire impliquées sur les projets de compostage, les bailleurs lors de la mise en place de composteurs collectifs,…

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Les opérations de compostage collectif en pied d'immeuble peuvent être menées de manière prioritaire dans les résidences dotées d'espaces verts communs. Elles peuvent ainsi être dupliquées sur une bonne partie du territoire communautaire.

Difficultés rencontrées

Conventionnement avec des associations spécialistes sur le compostage

Opération de lombricompostage en habitat vertical avec des foyers impliqués et participatifs

Recommandations éventuelles

- pour le lombricompostage

Une phase de formation est essentielle pour le bon déroulement de l'opération. Un suivi/accompagnement est particulièrement important pendant la phase de démarrage et la période estivale, plus sujette à l'apparition de nuisances (moucherons, odeurs,...).

- pour le compostage collectif :

Devant la faiblesse des porteurs de projets, il conviendrait d'envisager des actions renforcées avec les bailleurs… et d'effectuer des sollicitations en porte-à-porte

Il faut être patient pour une concrétisation des actions qui peut prendre du temps.

Dans tous les cas, il ne faut pas hésiter à associer le maximum d'acteurs en vue d'une bonne approbation et appropriation du projet.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | CONTENEUR | MENAGE | LOMBRICOMPOSTAGE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

France-Noëlle LEFAUCHEUX

france-noelle.lefaucheux@ademe.fr

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes